

Date : 10/03/2014

Auteur : -

Renégocier l'intermittence sous le signe de la reconnaissance et de la modération

Communiqué de la FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture)

"Le régime de l'intermittence est actuellement en renégociation entre partenaires sociaux. La tension est vive, car c'est une grande part du modèle français qui est en jeu. Et, avec lui, l'avenir du dynamisme culturel et artistique de notre société.

Le fonctionnement des annexes 8 et 10 des conventions d'assurance-chômage des artistes et techniciens de spectacle et de l'audiovisuel a largement fait la preuve de sa pertinence pour accompagner des métiers par essence précaires, enchaînant contrats courts et employeurs multiples.

Cependant, un certain nombre de ses dispositifs peuvent être améliorés. Des propositions existent. Le Sénat et l'Assemblée nationale ainsi que les professionnels ont émis plusieurs préconisations pour à la fois contenir le coût de l'Unedic au titre de l'intermittence (estimé à 320M€), mieux soutenir les intermittents les plus fragiles et combattre les abus indéniables dans le recours au CDD d'usage.

La FNCC relève les pistes suivantes :

- ▶ dé plafonner l'assiette des recettes et, au contraire, limiter le taux maximal d'allocation,
- ▶ limiter le cumul rémunération/indemnité,
- ▶ accroître les temps de sensibilisation et d'intervention contribuant au calcul du nombre d'heures ouvrant droit à l'intermittence (en cohérence avec la perspective de la généralisation de l'EAC, notamment),
- ▶ rééquilibrer les situations entre artistes et techniciens,
- ▶ fondre les deux annexes en une seule.

Évaluation du site

L'Élu d'aujourd'hui s'adresse principalement aux élus de la République. Son site Internet diffuse quelques articles concernant l'actualité politique française.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 20

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

L'Elu d'aujourd'hui

La négociation des conventions de l'assurance-chômage relève des organisations syndicales des professions concernées et non du politique. La **FNCC** n'a donc pas vocation à se prononcer sur telle ou telle option.

Pour autant, la **FNCC** observe avec attention des discussions dont le résultat sera capital pour l'avenir des politiques culturelles qu'elle défend et s'associe pleinement au travail des commissions culture des parlementaires qui, sénateurs comme députés, ont tous reconnu la nécessité d'un régime spécifique pour les professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

La **FNCC** souhaite avant tout que de grandes précautions soient prises quant à toute modification trop radicale de la situation actuelle. Les professionnels des arts vivent souvent en situation de grande précarité, avec une faible visibilité pour l'avenir de leur engagement. Les plus précaires sont bien souvent également les plus nécessaires, sur nos territoires, dans la proximité, auprès des populations. Ici, l'enjeu de civilisation dépasse de très loin l'enjeu financier. Le respect de chacun, la reconnaissance de tous et la pleine considération pour ces métiers sont autant de valeurs indispensables qui doivent guider les discussions."